



Municipalité de  
**Saint-David**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 7 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 612-2023. L'objet du règlement numéro 612-2023 est de modifier le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité [www.stdavid.qc.ca](http://www.stdavid.qc.ca).

**Donné à Saint-David, ce 8e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.**

**Mark McDuff**  
Directeur général et greffier-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-David, certifie que cet avis a été affiché aux endroits prévus par le règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-David, entre 15 h et 17 h, le 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Mark McDuff  
Directeur général et greffier-trésorier